

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 689

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

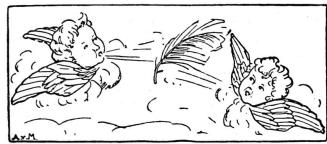
ger que les allocations familiales soient consacrées au but pour lequel elles sont instituées et prévoit des mesures contre ceux qui les soustrairaient à leur destination.

Enfin, les allocations familiales devraient être versées intégralement en période de service militaire. Le système actuel, selon lequel les allocations sont considérées comme une partie du salaire et l'employé doit payer le 2 % de contribution aux caisses de compensation pour perte de salaire sur les allocations familiales qu'il touche, pour ne recevoir lorsqu'il est mobilisé qu'un % de ces allocations, est inique. En temps de mobilisation, la famille a encore plus besoin de cet appoint financier.

De même, en cas de chômage, il y aurait lieu de prévoir la continuation du paiement des allocations. Ici encore, on voit à quel point il est important de dégager complètement la notion de l'allocation familiale de la notion du salaire.

Il ne suffit pas de créer des institutions pour la protection de la famille, il faut encore que l'organisation de ces institutions permette une aide véritable à la famille qui ne fasse pas défaut au moment où elle serait justement le plus nécessaire.

R. S.



DE-CI, DE-LA

Profession féminine.

La femme comptable n'est pas une nouveauté, certes ; et les femmes comptables sont même nombreuses. Mais qu'une femme ouvre, sous sa propre responsabilité, un bureau de comptabilité à la disposition d'autrui, — ce qu'a fait déjà la société coopérative de cautionnement Saffa

— cela est plus rare. Mme Lilette Rochat, dont le Mouvement a déjà parlé comme présidente de la section féminine lausannoise de tir au petit calibre, vient de le faire. Nous souhaitons bonne chance et beaucoup de travail à Mme Rochat.

S. B.

Une Italienne adjointe de mairie.

Pour la première fois en Italie, une femme a été désignée pour occuper une fonction publique : la signorina Bensi, ouvrière de fabrique, a été nommée adjointe au maire d'Alexandrie.

S. F.

Après la Conférence de San Francisco

On nous fait remarquer que deux déclarations encore en faveur de l'égalité des sexes, en plus de celle que nous avons relevée dans notre précédent numéro, figurent dans la Charte de San-Francisco. D'abord, et dès l'article premier, celle qui garantit « le développement et l'encouragement des droits de l'homme et de la liberté fondamentale à tous les hommes, sans distinction de races, de sexes,¹ de langues ou de religions ».

Et plus loin, celle qui, dans les organismes essentiels ou accessoires à créer, interdit toute discrimination entre hommes et femmes en matière de nomination ou d'élection, proclamant ainsi cette égalité économique aussi bien que politique, dont nous sommes encore si loin ! Aux femmes organisées de veiller maintenant à l'application formelle de ces dispositions de principe.

1 C'est nous qui soulignons (Réd.)

La „faute“ des électrices allemandes

Tout en se proclamant résolument suffragiste — et nous avons des preuves de cette conviction — le quotidien *Le Peuple* (édition vaudoise et genevoise de *La Sentinelle de La Chaux-de-Fonds*), généralement mieux inspiré que cela, a cru devoir relever la légende si

ÉCOLE VINET
Ecole pour Jeunes Filles — 104^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE — RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20

Les fleurs ont leur langage
Les plus belles
Les plus fraîches
se trouvent chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60
GENÈVE

BAECHLER
teint tout, nettoie tout!

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE **Calicoes** Angle Rue
RIVE Verdaine
La Maison des bonnes qualités

ma carrière... En toute chose, la réalité triste ou heureuse que nous croyons connaître se mêle aux effets du destin universel où nous plongeons. Sous nos doigts, jajuit l'œuvre née à la fois de notre volonté et de ce mystère divin... Cette œuvre, personne ne peut en connaître la valeur, que seule atteste sa durée... Nul, ne sait même s'il est heureux ou malheureux...»

Le rire reprit sa fixité obsédante. Une solennité mystérieuse baignait les parois, où les dernières lueurs du jour donnaient aux tableaux des aspects inattendus, faisaient surgir des intentions auparavant invisibles. Dans la pièce voisine, la concierge remuait des meubles et faisait ronfler l'aspirateur à poussière.

— Va-t-en, me dit *La Rieuse*... Et ris, pour ne pas pleurer...»

* * *

Quand vous verrez Mme Guyot, ne lui demandez pas les raisons de sa vocation, n'exigez pas d'elle des éclaircissements sur sa carrière, sur sa technique d'empâtement dans les clairs-obscur, sur les procédés d'où naissent ces harmonies de couleurs aérées à la française dont elle a le secret... Non, efforcez-vous de la faire rire, offrez-lui des petits gâteaux, donnez-lui des fruits et des fleurs, beaucoup de fleurs... Peut-être alors verrez-vous se relever les longues paupières baissées, les lèvres closes s'espacer, et affleurer au jour l'âme de l'artiste, telle qu'elle se joue chatoyante parmi ses toiles.

M.-G. M.

Pour la journée des réfugiés

Problème féminin

S'il est une question que la femme sait envisager avec clairvoyance, c'est bien celle des réfugiés. Problèmes certes complexes, mais dont la structure peut être totalement saisie par la compréhension féminine.

Enfants séparés de leurs parents, abandonnés, orphelins ; femmes douloires privées de tout ce qui faisait le cadre aimé du foyer ; jeunes hommes fuyant les représailles et dont le récital des pérégrinations n'est pas crovable ; vieillards démunis de tout ; pauvres gens harassés, apeurés, se soutenant les uns les autres : tel fut le triste cortège qui se déroula quotidiennement à nos frontières au cours de ces six années de guerre. Pour leur venir en aide, on fit alors appel à toutes les bonnes volontés du pays. Nombreuses furent les femmes de chez nous qui donnèrent à cette tâche non seulement leur temps ou leur argent, mais leur cœur.

Et c'est ce qui importe aujourd'hui plus que jamais, alors même que l'armistice a ramené la paix sur notre continent, c'est de comprendre » le sort tragique des réfugiés. Combiens sont apartides, privés de tout soutien et n'osent penser à ce que sera leur avenir. On s'imagine sans peine ce qu'ils seraient devenus s'ils n'avaient trouvé un abri dans notre pays. On s'effraie aussi à songer à ce que pourrait être leur existence si nous nous en désintéresserions.

Plutôt que de prévoir théoriquement une manière d'ordre nouveau, où le problème se résoudrait de lui-même, parce que des villages, des terres, des cités entières leur seraient réservés ; plutôt que d'envisager une immense organisation internationale qui centraliserait les races errantes, leur enlevant ainsi leur particularisme et parlant la richesse de leur na-

ture propre ; plutôt que d'imaginer le mécénat compliqué qui régirait les milliers d'êtres aujourd'hui privés de foyer, de famille et de patrie ; plutôt que d'abstraire notre charité, continuons à porter secours aux réfugiés dans leur humanité même.

Quand ils sont arrivés dans notre pays, ils avaient faim : nous les avons nourris ; vêtus de haillons, nous leur avons donné des vêtements en bon état, sinon neufs. Parce qu'ils sombraient dans le désespoir, nous avons organisé des camps de travail, créé des ateliers, des écoles où ils ont pu poursuivre leur métier, entreprendre une nouvelle activité professionnelle ou finir leurs études. Sans beaucoup réfléchir, nous nous sommes laissés entraîner par un élan de compassion : c'est tout ce que nous a guidé nos gestes. Et c'est lui encore qui doit nous conduire aujourd'hui.

Ces hommes, ces femmes, après des mois d'exil, désirent reconstruire à nouveau leur foyer, retrouver leur pays, ou, pour ceux qui n'en ont plus, chercher une patrie d'adoption. Ils vont nous quitter et nous devons les aider à se remettre en route.

Ils ont besoin d'outils pour travailler, de quelques ustensiles de ménage, des vêtements indispensables, d'une valise aussi pour contenir tout cela. Pour certains, il faudra trouver les livres d'études ; pour de jeunes enfants une poussette ; des couvertures pour les vieillards ; bref, toutes choses dont une femme connaît la nécessité. Elle seule saura préparer un nécessaire de couture où rien ne manque, rassembler les vêtements fragiles d'une layette, trouver le meilleur abécédaire pour les enfants qui apprennent à lire et pour les femmes accablées de soucis, les bons livres qui réconforcent.

Nous avons encore une importante mission à accomplir auprès des réfugiés, songeons-y !

Denise MOINAT.

sés dans une revue aussi sérieusement scientifique que le *Bulletin de l'Association suisse pour une S. d. N.*, et qui font promptement façon de cette déplorable légende. Nous nous bornons à citer nos sources, en opposition aux élucubrations sentimentales de quelque correspondant romanesque, et laissant à nos lecteurs le soin de juger par eux-mêmes :

Lors des élections au Reichstag de 1928, écrit Mme Elisabeth Rotten, dans le *Bulletin* cité ci-dessus (N° d'avril 1945), une statistique comparée des bulletins féminins et masculins fut établie pour les régions de la Thuringe et de Hesse-Darmstadt, comme pour les villes de Berlin, Leipzig, Elberfeld, Barmen, et pour quelques autres petites localités encore. La répartition des voix entre les différents partis fut la suivante :

Encore des anniversaires

Mme Clara Nef. — M. le conseiller d'Etat Briner.

Décidément ces mois d'été sont des mois d'anniversaires pour plusieurs des personnalités en vue de notre mouvement féministe suisse, que leurs amis sont heureux de pouvoir fêter à cette occasion, les merciant de tout ce qu'ils ont accompli pour nos causes, et s'étonnant qu'actifs et alertes comme nous les avons toujours connus, ils franchissent cependant le passage des années ! C'est ainsi que nos voix vont aujourd'hui à deux sexagénaires, tous deux nés en juin : Mme Clara Nef, qui fut tant d'année durant présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et M. Robert Briner, conseiller d'Etat à Zurich.

Mme Clara Nef est une personnalité trop connue dans tous les milieux féminins suisses, pour qu'il soit nécessaire de rappeler, à l'occasion de l'anniversaire de ces soixante ans qu'elle porte si allégrement, toutes ses multiples activités pour les causes féminines et sociales qui nous tiennent à cœur. Ce que l'on connaît peut-être moins, dans nos milieux romands surtout, c'est son travail durant les périodes d'avant son élévation à la présidence de l'Alliance : sait-on en effet qu'elle subit une préparation professionnelle — qui certainement a dû lui être fréquemment utile plus tard — à la carrière de secrétaire d'hôtel, carrière qu'elle remplit non seulement avec la conscience scrupuleuse que nous lui connaissons, et le goût minutieux du travail bien fait, mais aussi avec ce sentiment du contact humain, qui devait dans la suite l'inspirer dans toutes ses tâches. La création d'une petite Société féministe à Hérisson, destinée à orienter les femmes d'Appenzell sur les buts du suffrage féminin, puis le secrétariat cantonal de *Pro Juventute*, avec tout ce que sous-entend cette tâche pour ceux et celles qui l'accomplissent jusqu'au bout ; puis le regroupement des Sociétés locales en une *Frauenzentrale* qu'elle n'a jamais cessé de présider, malgré le poids écrasant de tâches et de responsabilités que devait représenter dans la suite sa longue présidence de l'Alliance ; puis

son entrée dans ce même Comité de l'Alliance, et son élévation quelques années plus tard à cette présidence qu'elle a marquée de son empreinte — telles sont les principales étapes de cette belle carrière si bien remplie, de ces soixante années si courageusement mises au service du bien public, et auxquelles nous ne pouvons, avec les nombreuses amies de Mme Nef, que souhaiter une suite d'autres années fécondes en activités utiles et généreuses.

Et c'est presque un frère jumeau de Mme Nef que M. le Conseiller d'Etat Briner, venu au monde neuf jours avant elle, et qui porte, lui aussi, si alertement des tâches multiples et écrasantes, que force nous est bien de croire que le féminisme, mieux encore, la conviction suffragiste, conserve longtemps jeune ! Car bien avant d'être un personnage important du parti radical zurichois, bien avant de siéger au Conseil d'Etat comme chef du Département de police, avant de présider le Conseil de l'Ecole sociale de Zurich, celui de la Fondation « Pro Infirmis » et celui de la « Centrale suisse d'Aide aux réfugiés ». M. Briner était déjà suffragiste fervent : ne l'avons-nous pas connu, tout jeune encore, comme collègue au Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, dont il fut un membre fidèle et assidu, un vice-président actif, et dont nous n'oublions pas le précieux concours ayant appelé sur un théâtre plus vaste il put mettre ce même concours au service de notre cause ? Longtemps tuteur général dans son canton, M. Briner avait appris à voir les femmes à l'œuvre, à apprécier leurs capacités, mais aussi à blâmer leur déplorable tendance à se sous-estimer, à douter d'elles-mêmes ! et nous n'avons pas oublié les paroles sévères qu'il ne se gênait pas de décocher à celles de ses collaboratrices, qui hésitantes et timorées, craignaient de prendre des responsabilités ! Depuis lors, chaque fois qu'une séance nous a donné l'occasion d'une rencontre, M. Briner aime à évoquer ces souvenirs par quelques minutes d'amical entretien : aussi tenons-nous à notre tour à lui dire, à l'occasion de son anniversaire, notre reconnaissance pour le passé, et nos vœux bien chaleureux pour l'avenir !

E. G.